

Position sur les accords de libre-échange : « Oui, mais il y des lignes rouges à ne pas franchir »

L'USP n'est pas opposée à des accords de libre-échange. Au contraire : elle veut une économie forte et a approuvé tous les accords conclus jusqu'à ce jour, y compris celui avec la Chine. La condition est que la **ligne rouge** soit respectée. Cela a toujours été le cas jusqu'à présent et devrait aussi rester possible à l'avenir.

La Suisse importe 50 % des aliments consommés, dont la moitié en franchise de droits de douane, le reste étant frappé de droits de douane de 6 % en moyenne. La forte dépendance des importations se révèle problématique dans l'optique de la sécurité alimentaire. Il est indispensable de réguler les importations afin de maintenir la part actuelle de la production suisse. Cela vaut tout particulièrement pour les **produits sensibles**, où nous disposons d'un **système** efficace et axé sur le marché, avec **des contingents et des droits de douane**. Les droits de douane parfois élevés représentent un défi lors de négociations. En raison de la part importante des importations et du pouvoir d'achat élevé, la Suisse offre toutefois des débouchés intéressants à ses partenaires, et elle a de quoi peser sur la balance dans les négociations.

L'agriculture croit aux **chances d'exportation**, en particulier pour les spécialités fromagères à forte valeur ajoutée. Les entraves non tarifaires au commerce les réduisent, comme le montre l'expérience acquise avec la Chine. C'est pourquoi il faudra aussi assortir les futurs accords de règles contraignantes pour les entraves non tarifaires.

A cet égard, l'USP fait confiance au Conseil fédéral pour qu'il négocie de nouveaux accords respectant la « ligne rouge » suivante :

Marge pour des concessions :

- *Sur tous les produits que l'agriculture suisse ne produit pas ou ne la substitue pas.*
- *Dans les limites des contingents OMC et en dehors de la principale saison de récolte.*

Intérêts défensifs (importations) :

- *Aucune concession en dehors des contingents OMC.*
- *Aucune concession dans le cas des produits sensibles.*
- *Pas de contingents bilatéraux (précédent juridique).*
- *Maintenir le système actuel d'adjudication des contingents.*
- *Maintenir les exigences relatives aux normes de production.*

Intérêts offensifs (exportations) :

- *Exempter les spécialités fromagères des entraves tarifaires et non tarifaires à l'exportation.*
- *Reconnaissance des indications géographiques de provenance, AOP/IGP, Swissness, Bio*

Si le Conseil fédéral n'est pas en mesure de respecter intégralement la « ligne rouge » définie, l'USP demande au Conseil fédéral de chercher le dialogue le plus tôt possible. Cela a toujours permis de trouver une solution acceptable par le passé.

Renseignements :

Beat Röösl, responsable de la division Relations internationales USP, tél. 079 768 05 45
www.sbv-usp.ch